

International
tracing service

Service **ITS**
international
de recherches

7
TS
RK
:B
Internationaler
Suchdienst

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
INTERNATIONALES KOMITEE VOM ROTEN KREUZ



R e c t i f i c a t i f

Nous attirons votre attention sur le fait que cette brochure a été rédigée en été 1986, raison pour laquelle les chiffres indiqués ne correspondent plus à l'état actuel.

A la page 3, il faut lire: le Service International de Recherches a reçu l'an dernier plus de 161 000 demandes venant de 57 pays.

Les chiffres de la page 13 sont rectifiés comme suit:

Le Service International de Recherches

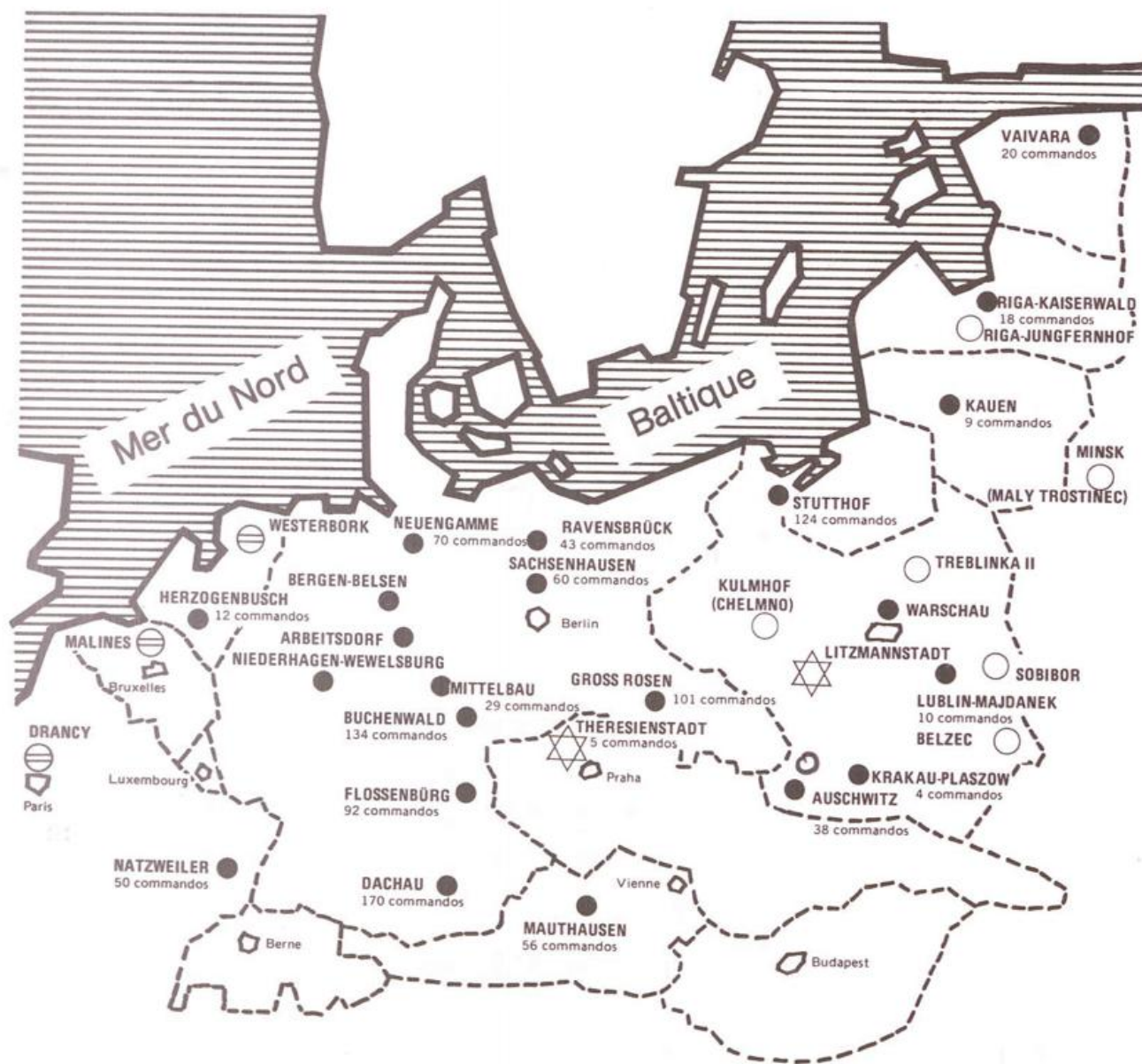
- dispose aujourd'hui de
 - = 19 815 mètres linéaires de documents
 - = 135 630 mètres de microfilms
 - = 46 243 microfiches
- a envoyé depuis qu'il existe
 - = 7,2 millions de renseignements, pour lesquels
 - = 2 millions de cas ont été constitués; ceux-ci peuvent être ressortis à tout moment à l'occasion d'une nouvelle demande, de l'obtention de nouvelles informations ou de la réception de cas de recherches.

Les travaux d'exploitation et de classement sont accomplis, état début 1993, par près de 362 collaborateurs, parmi eux 3 stagiaires, qui occupent 342,5 postes.

Arolsen, en janvier 1993

ITS
Internationaler Suchdienst
Bibliothek: 171URK 92:13

Camps de Concentration Camps d'Extermination et Ghettos 1939 - 1945



LEGENDE

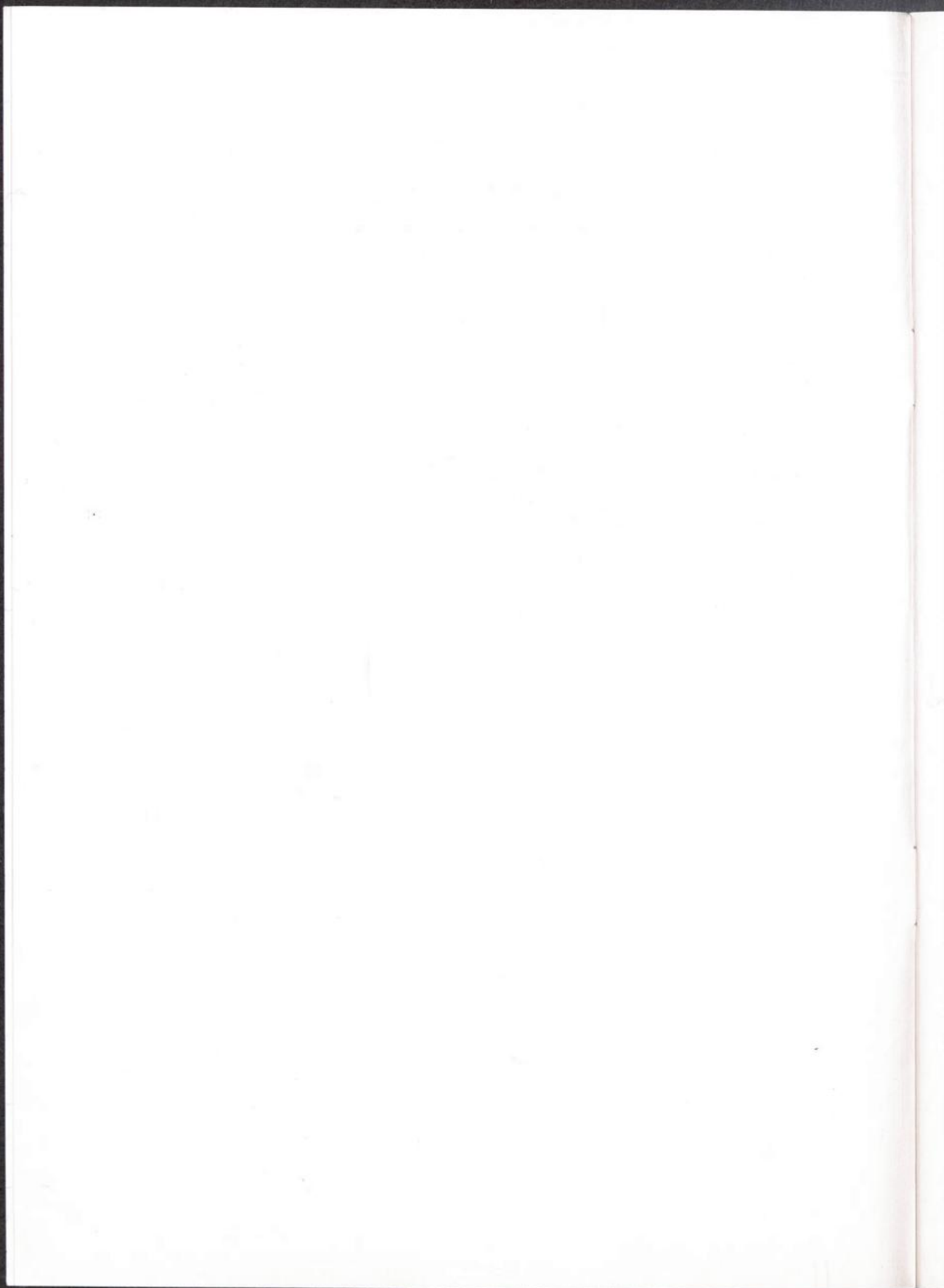
○ CAMPS DE TRANSIT

● CAMPS DE CONCENTRATION

○ CAMPS D'EXTERMINATION

☆ GHETTOS

(Il y avait des ghettos dans toutes les grandes villes des territoires occupés de l'Est)



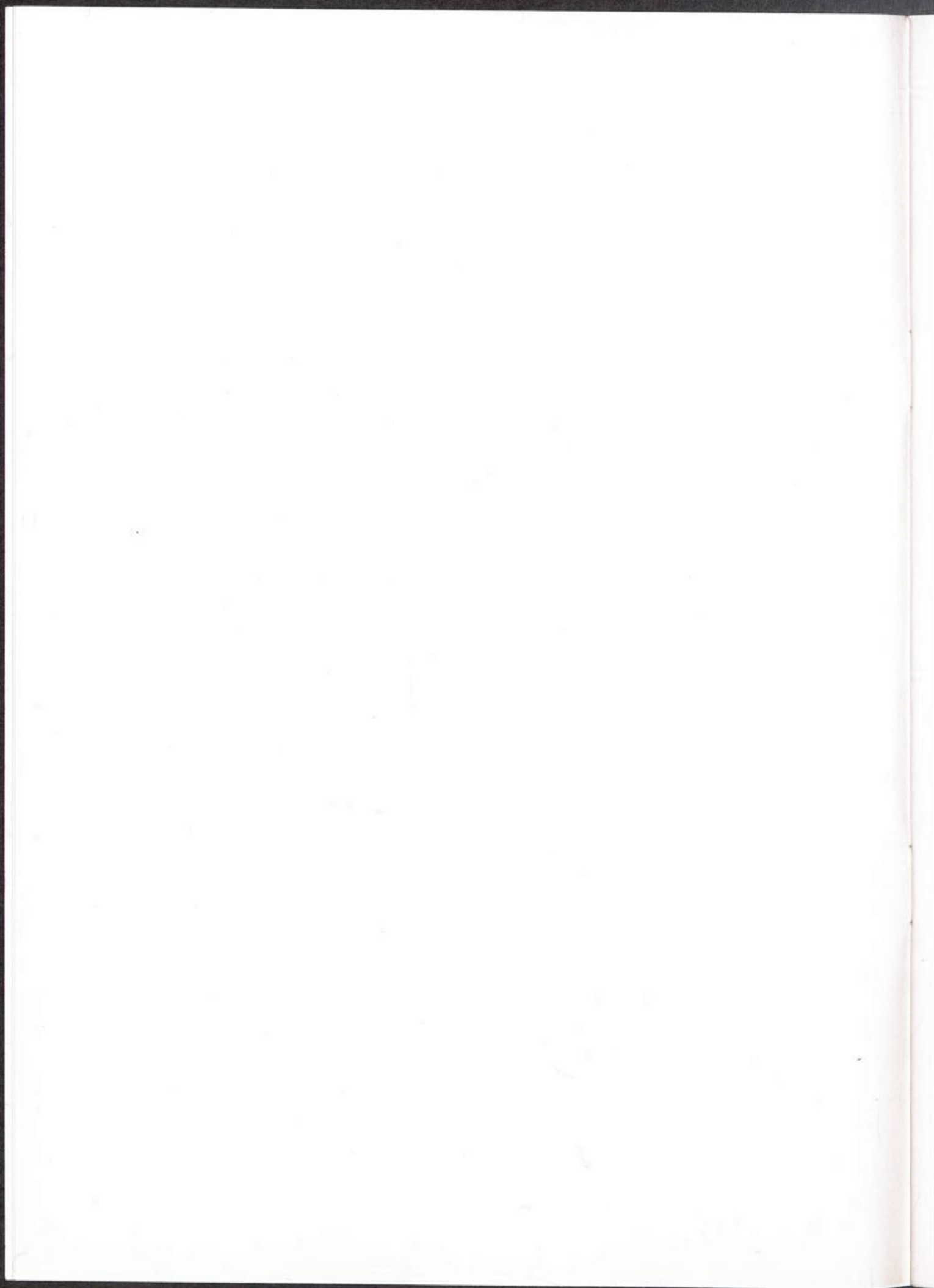
Ce qui pour beaucoup d'entre nous est un passé vécu, n'est, bien souvent, plus qu'Histoire pour les générations plus jeunes; ceci est vrai au sein comme à l'extérieur du Service International de Recherches. Pour le personnel de cette institution, fondée à Londres en 1943, cette partie de l'histoire est devenue, par le travail quotidien dans les archives, une réalité à laquelle ils sont confrontés chaque jour.

Il est de notre devoir de porter en nous ce passé, afin de pouvoir, plus de quarante ans après la guerre, rendre justice aux anciens persécutés.

Les dix Etats membres de la Commission Internationale pour le Service International de Recherches (CI/SIR) notifient les conditions-cadres de l'activité du Service International de Recherches et contrôlent que celles-ci soient respectées scrupuleusement. Ainsi, ils garantissent que les travaux soient poursuivis en faveur des anciens persécutés.

Dans le cadre des Accords de Bonn de juin 1955 entre les Puissances Alliées et la République fédérale d'Allemagne, la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à assumer la responsabilité financière du Service International de Recherches.

C'est également en juin 1955, que les gouvernements ont convenu, par un échange de notes relatives à la poursuite des travaux du Service International de Recherches, que le Comité international de la Croix-Rouge à Genève, institution à caractère humanitaire, neutre et impartial, serait chargé de la responsabilité de la direction et de l'administration du SIR.



Le Service International de Recherches a reçu de la Commission Internationale pour le Service International de Recherches le mandat de

- rassembler
- classer
- conserver
- et exploiter

les documents individuels relatifs aux anciens persécutés du régime national-socialiste du Troisième Reich.

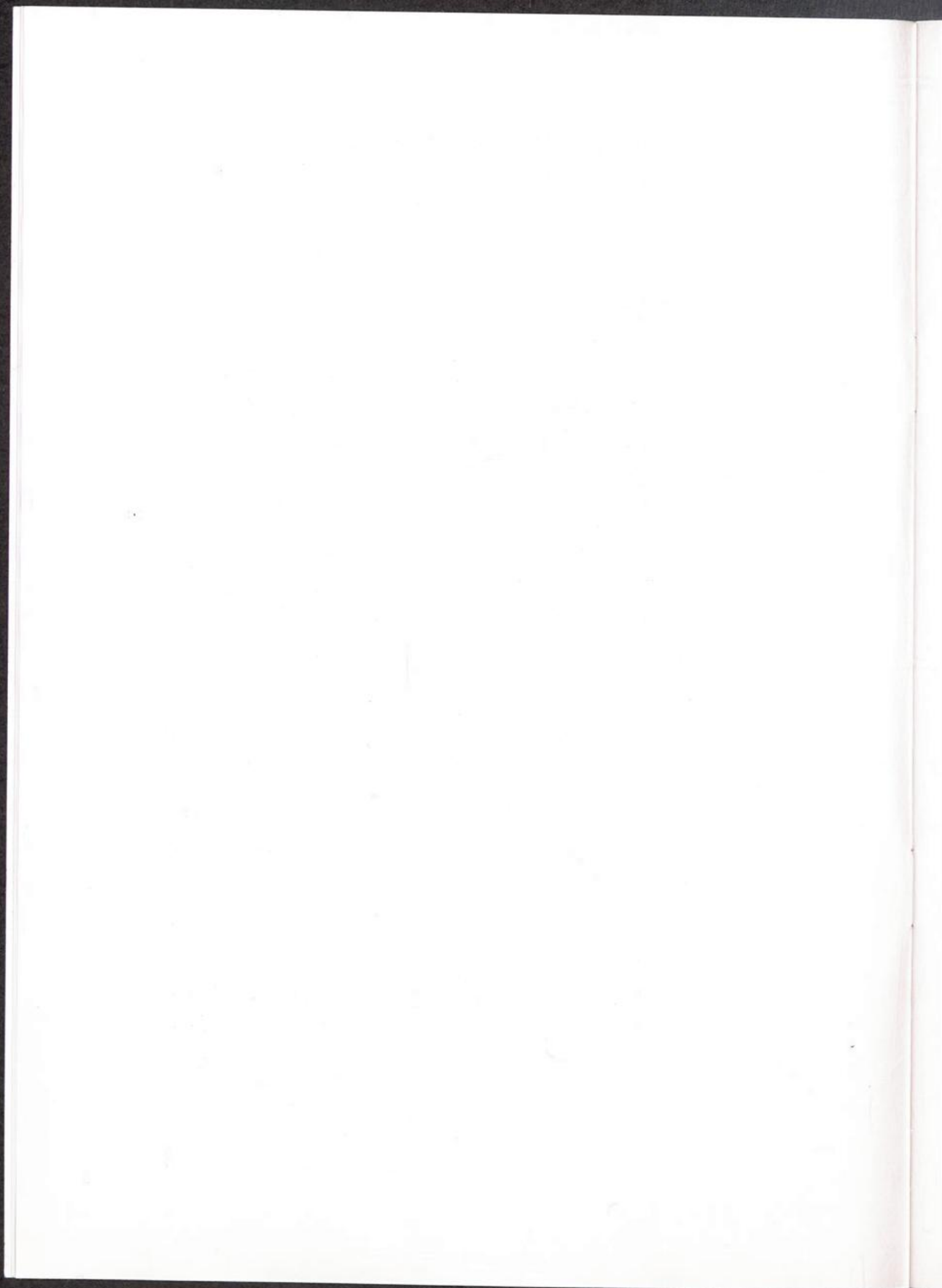
De ce mandat découlent les activités suivantes du Service International de Recherches:

Il appartient au Service International de Recherches d'établir la preuve de la persécution des civils qui, pendant l'époque national-socialiste, ont été emprisonnés en raison de leur race, religion, nationalité ou conviction morale ou politique ou astreints aux travaux forcés. Cette preuve est établie sous forme d'attestations ou d'extraits de documents. Ceux-ci représentent les seuls instruments ayant force de loi et permettent aux intéressés de faire valoir leurs droits en matière d'indemnisation ou de retraite. Aujourd'hui, nous recevons encore 30 000 à 40 000 demandes en provenance d'environ 35 pays.

Nos renseignements sont fournis aux anciens persécutés, à leurs ayants droit ou aux autorités chargées d'accorder les indemnisations ou les retraites.

Les documents individuels sur lesquels se base le Service International de Recherches, sont les suivants:

- documents relatifs aux Allemands et non-Allemands détenus dans les camps de concentration, de travail ou dans les prisons



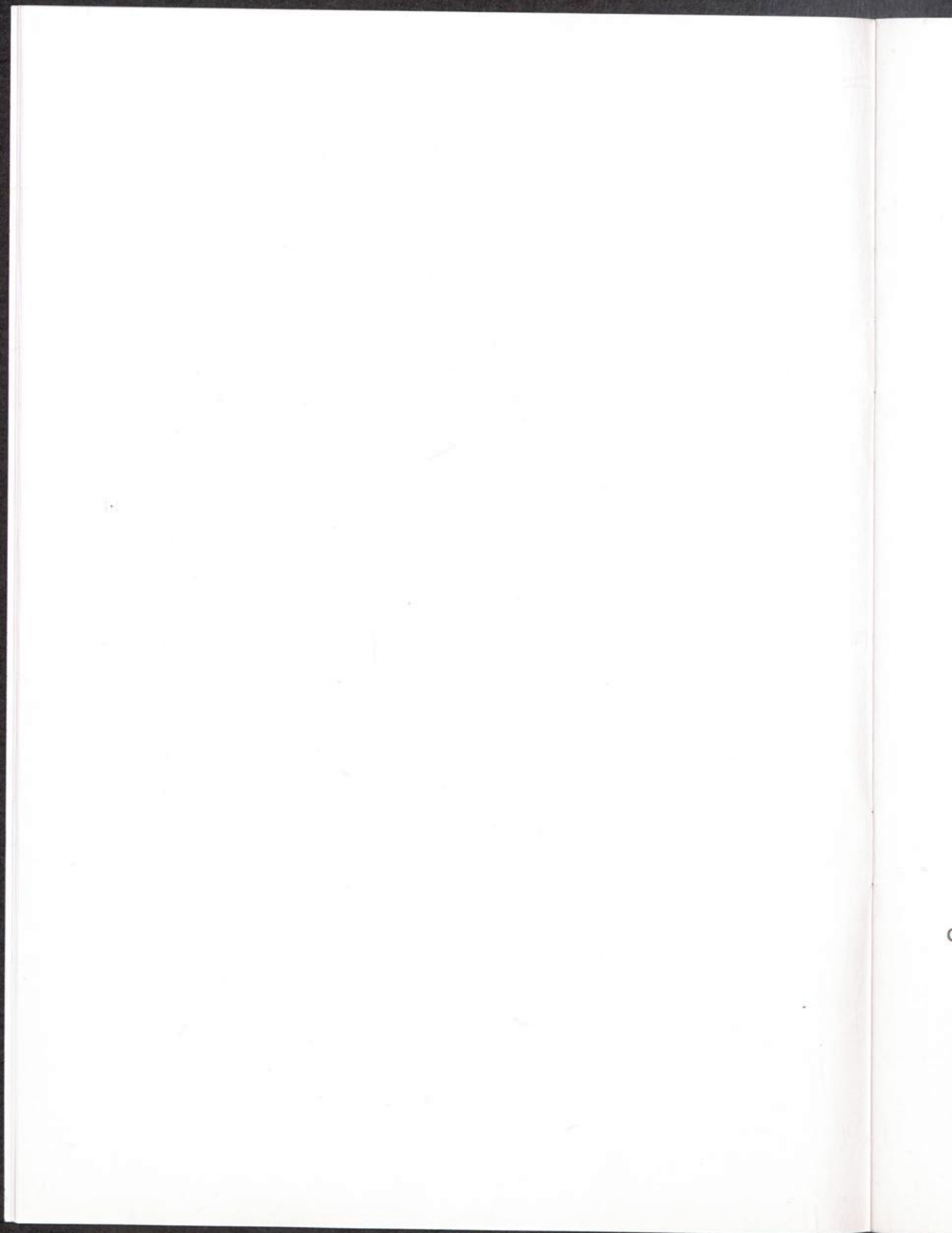
- documents relatifs aux non-Allemands affectés pendant la Seconde Guerre mondiale au travail obligatoire sur le territoire du Troisième Reich
- documents relatifs aux non-Allemands déplacés (DP= displaced persons) ayant été pris en charge après la guerre par des organisations de secours des Nations Unies.

En raison des multiples sortes d'archives – au total 20 archives différentes – et de la diversité des documents conservés au Service International de Recherches, il a fallu créer un système spécial de dépôt. Comme, du début de la guerre jusqu'à la fin des années quarante, des personnes de diverses nationalités avaient été enregistrées par des personnes également de nationalités variées, il fallut élaborer un fichier de noms classé par ordre phonético-alphabétique. Ce système de classement ne permet pas de fournir des renseignements sur les différentes catégories de persécutés ni d'après les camps ni d'après un point de vue géographique, mais il garantit que tous les documents concernant une même personne qui sont conservés ici sont pris en compte par nos spécialistes internes lors de l'étude d'un cas. Ainsi, les archives du Service International de Recherches sont des archives très spéciales où les documents sont non seulement rassemblés, classés et conservés. Contrairement à d'autres archives le travail d'exploitation ne peut être effectué que par un personnel spécialement formé à cet effet. Selon son mandat, les renseignements recueillis ne sont mis à la disposition que des personnes directement concernées.

Arolsen, en été 1986



Ch.-Cl. Biedermann
Directeur



DIRECTION ET ADMINISTRATION

Fondation d'un bureau central de recherches à Londres
en 1943



SHAEF = Supreme Headquarters
Allied Expeditionary Forces
1944 – 1945



UNRRA = United Nations Relief and
Rehabilitation Administration
1945 – 1947



IRO = International Refugee
Organization
1947 – 1951



HICOG = Allied High Commission
for Germany
1951 – 1955



CICR = Comité international de la
Croix-Rouge
1955 – aujourd'hui

CI/SIR = Commission Internationale pour le Service International de Recherches
AUTORITE DE CONTROLE DEPUIS 1955

constituée de représentants des gouvernements des dix Etats membres

Belgique

France

République fédérale d'Allemagne

Grèce

Israël

Italie

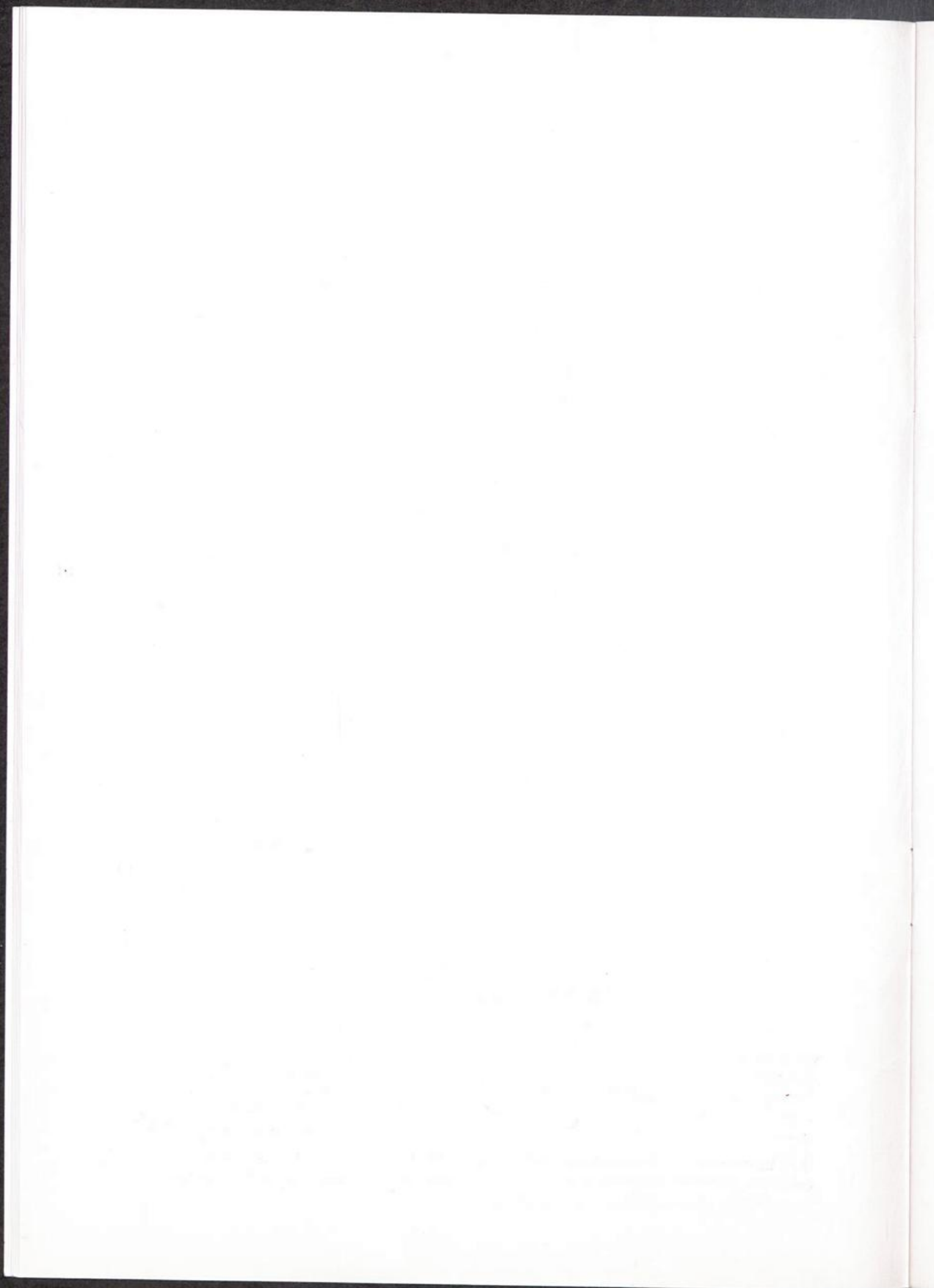
Luxembourg

Pays-Bas

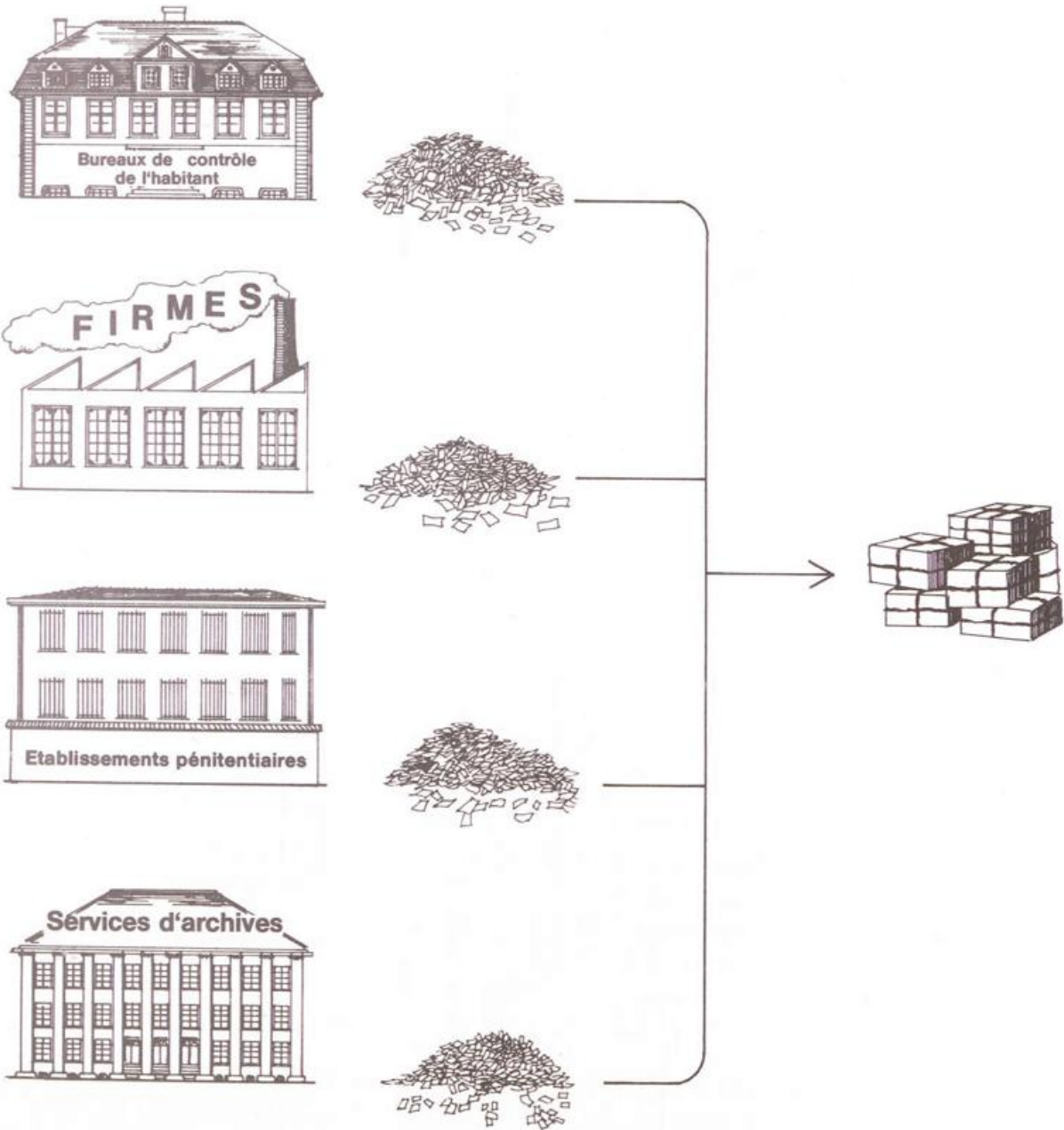
Grande-Bretagne

Etats-Unis d'Amérique

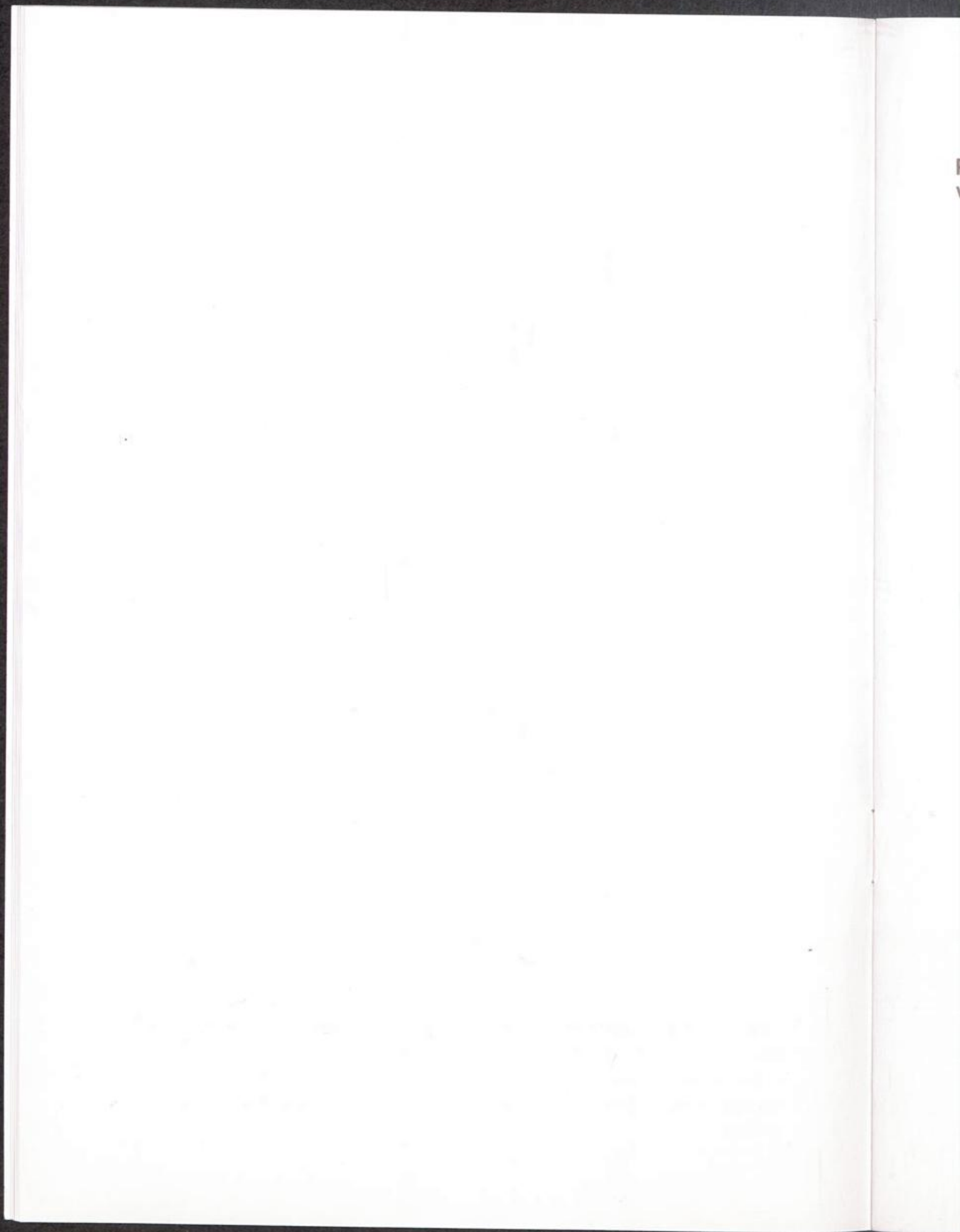
La Commission Internationale est chargée d'assurer, pour les questions relatives au Service International de Recherches, la coordination entre les Gouvernements représentés à la Commission.



LE MANDAT: RASSEMBLER



Grâce à l'acquisition de nouveaux documents, le SIR parvient à envoyer des confirmations ou des réponses complémentaires à d'anciens demandeurs qui, jusqu'à présent, n'avaient pu recevoir de réponse positive ou n'avaient obtenu que des réponses incomplètes.

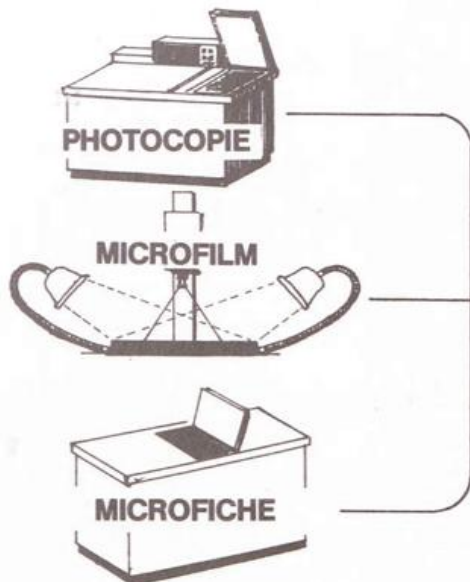


LE MANDAT: CLASSER

Prise en charge des documents
venant d'organismes tiers
= nouveau matériel

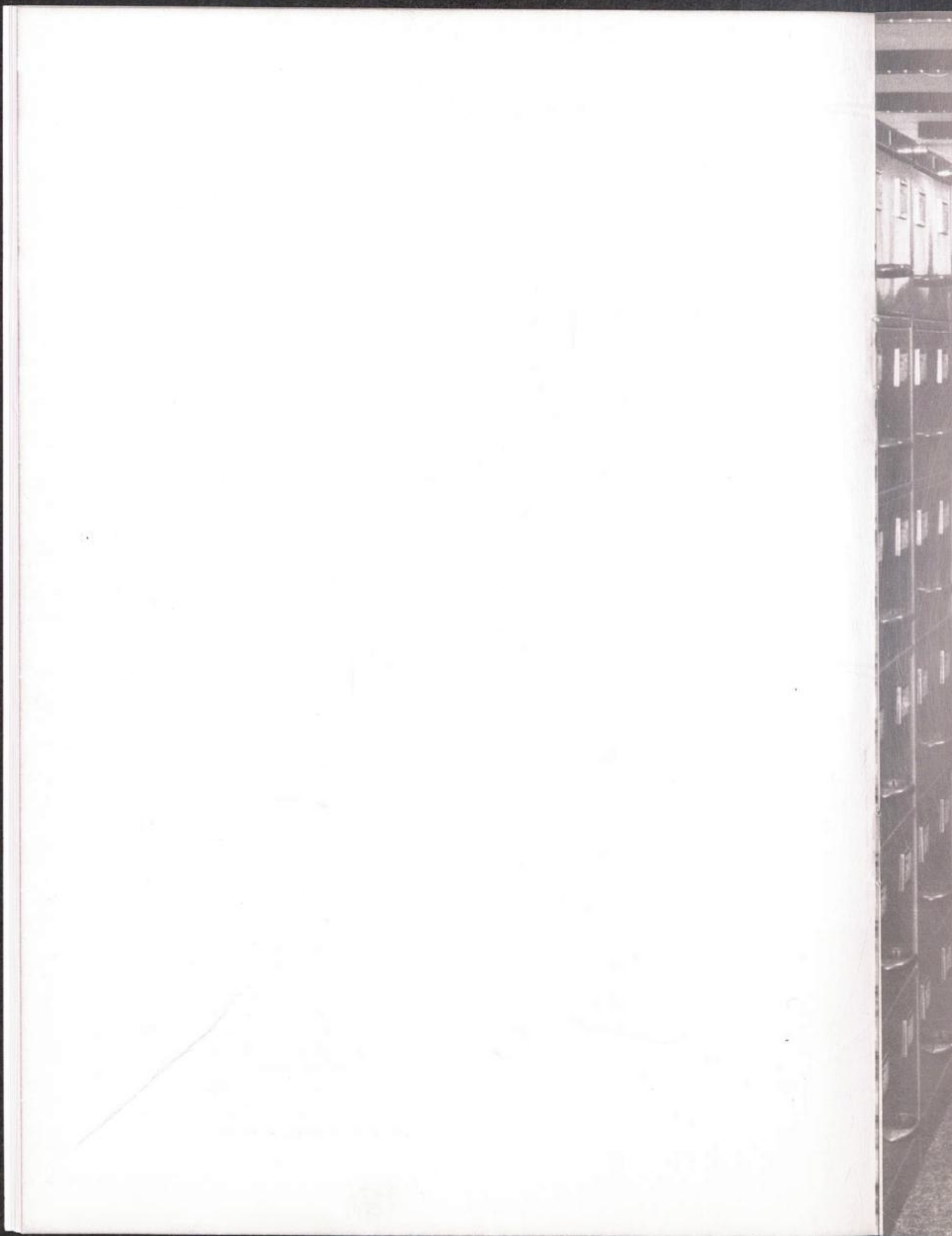


Reclassement des documents
déjà disponibles
= ancien matériel



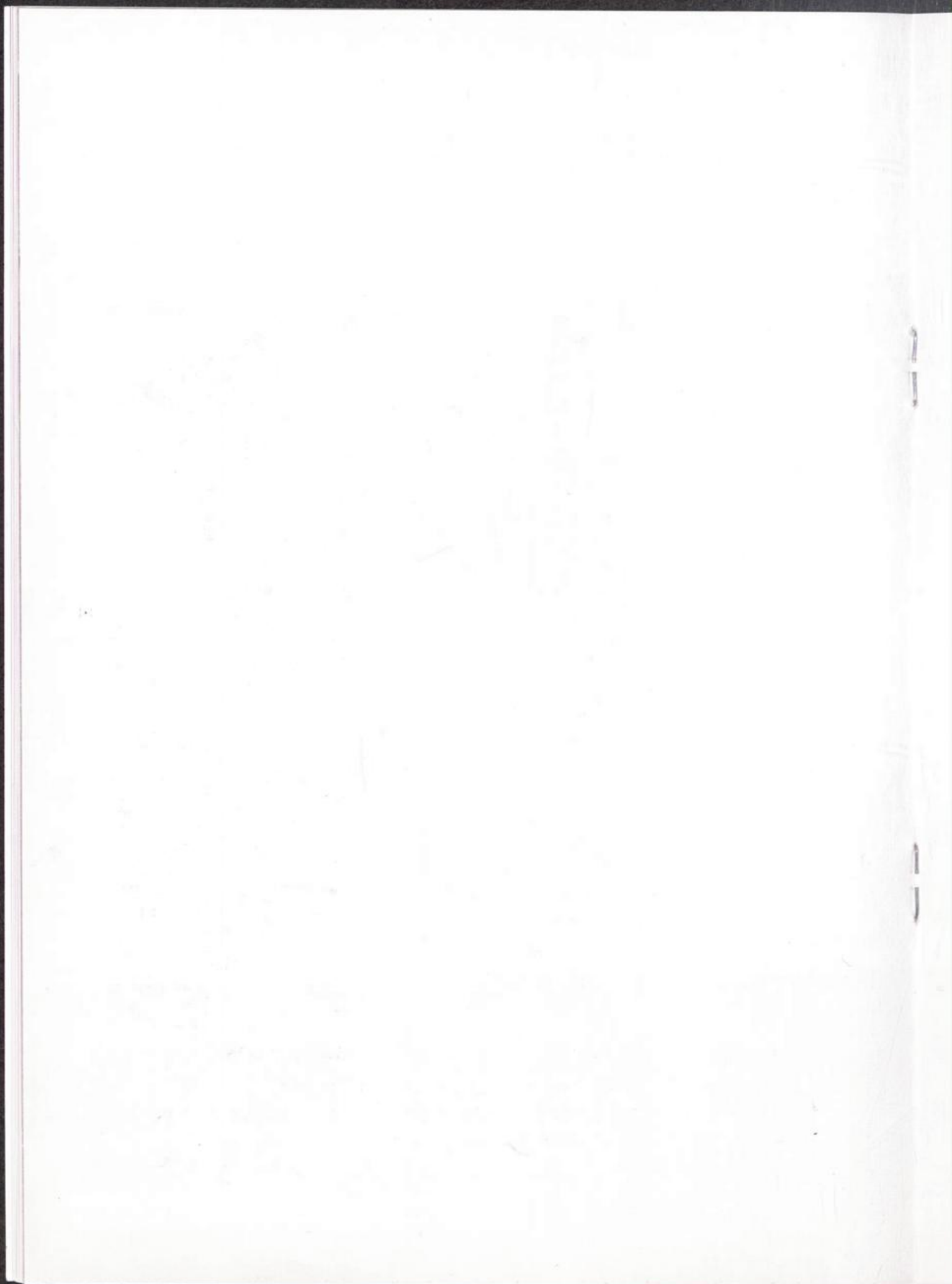
Classer selon l'ordre propre
aux archives du SIR

- Inventorier:
trier, annoter et enregistrer les documents dans l'inventaire
- Mettre sur fiches:
établir des fiches de référence avec les noms et l'indication du lieu de conservation des documents
- Trier selon l'ordre phonético-alphabétique:
insérer les fiches de référence dans le lieu de rassemblement pour fiches de référence classées par ordre alphabétique et trier au fichier central de noms
- Insérer:
trier et classer dans les archives le matériel nouvellement acquis

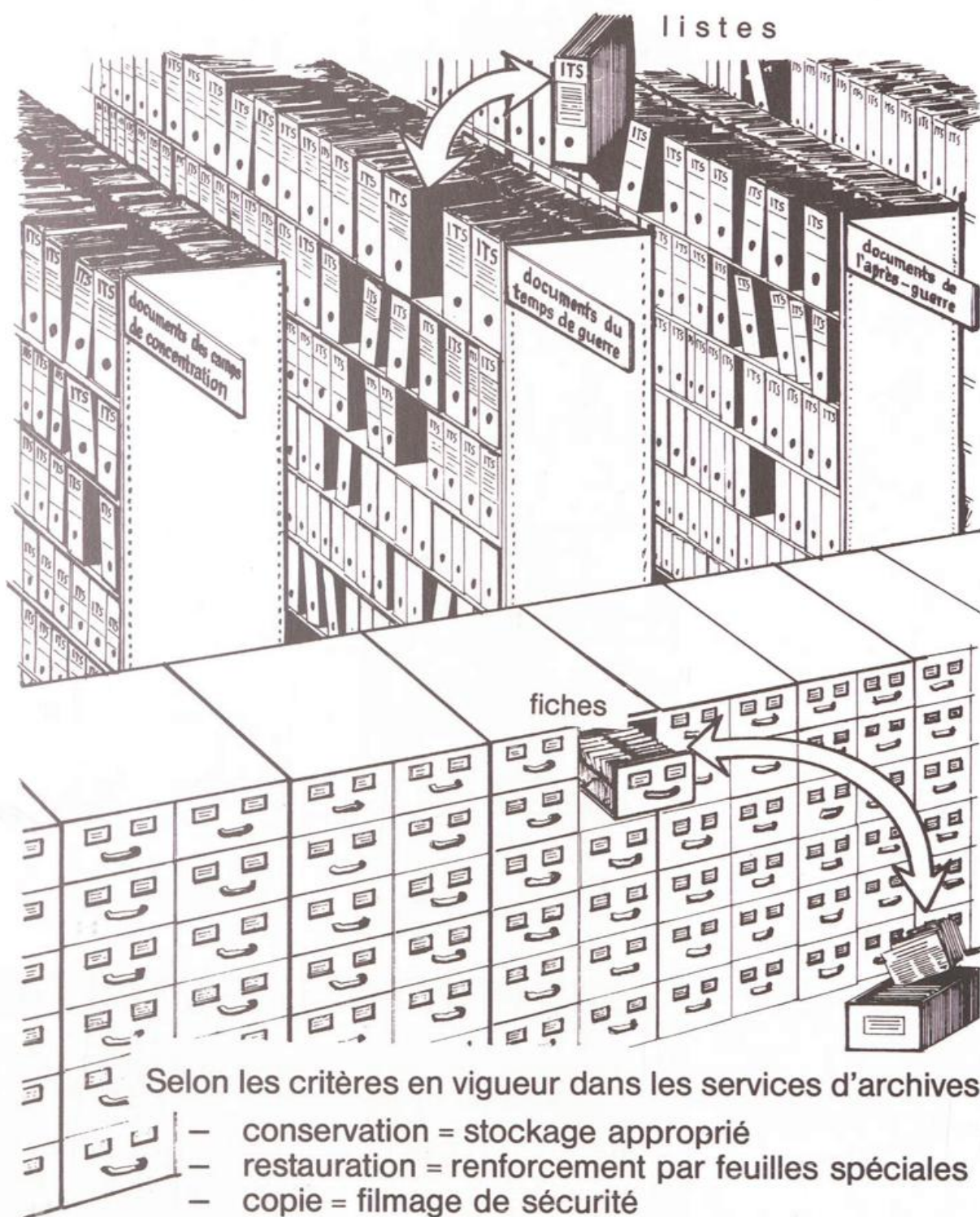




Documents des camps de concentration



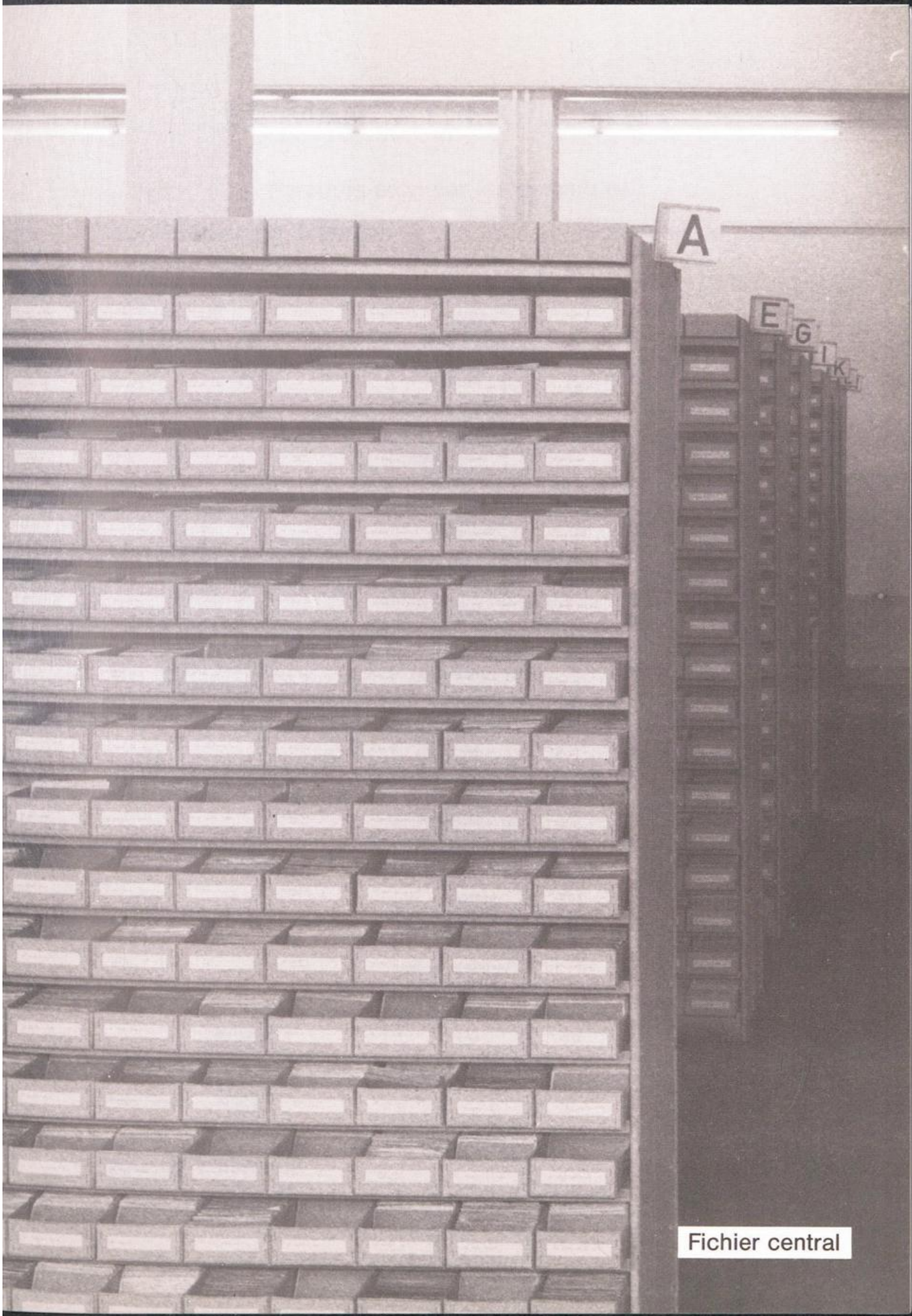
LE MANDAT: CONSERVER



Selon les critères en vigueur dans les services d'archives:

- conservation = stockage approprié
- restauration = renforcement par feuilles spéciales
- copie = filmage de sécurité





A

E

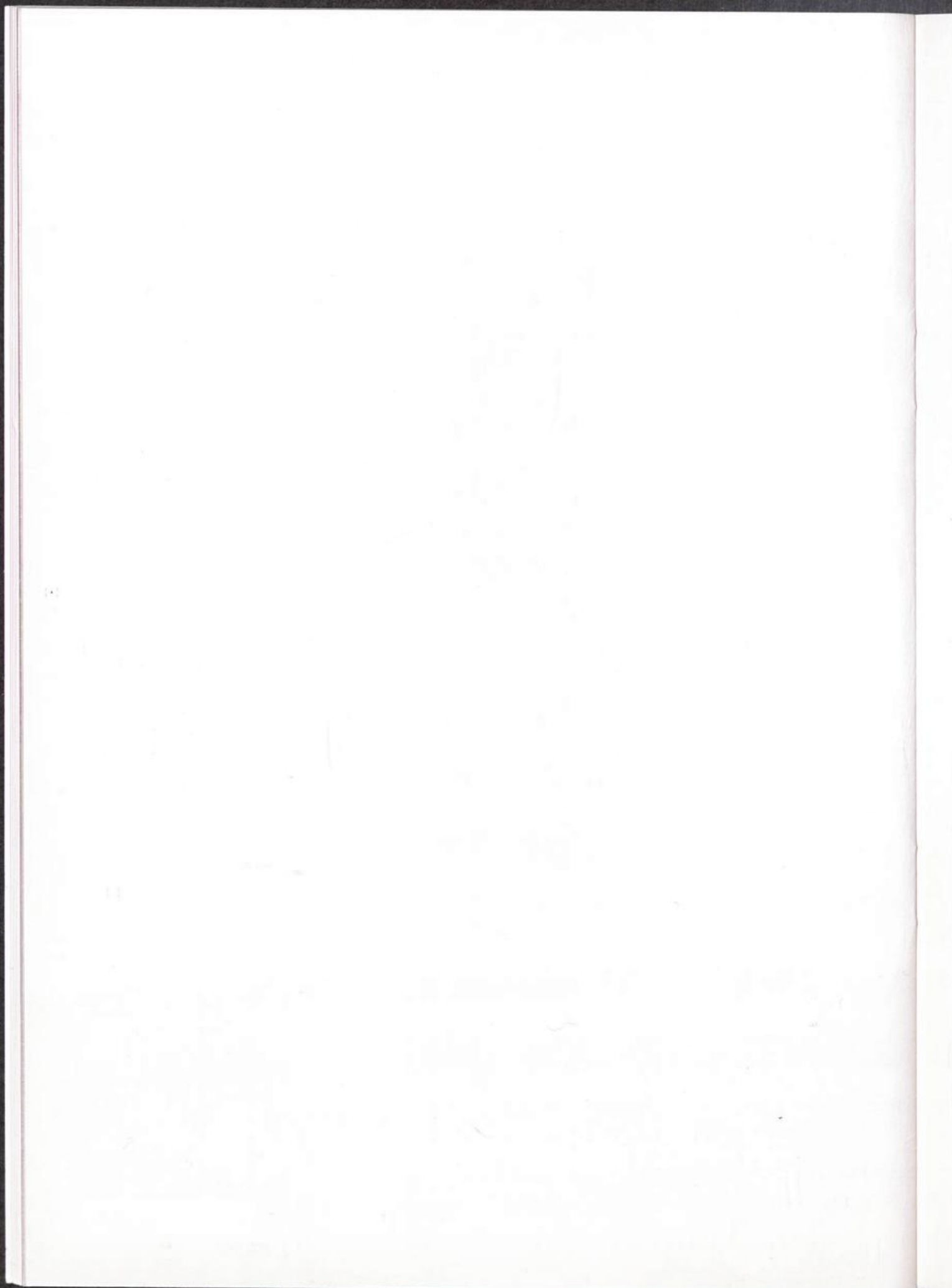
G

I

K

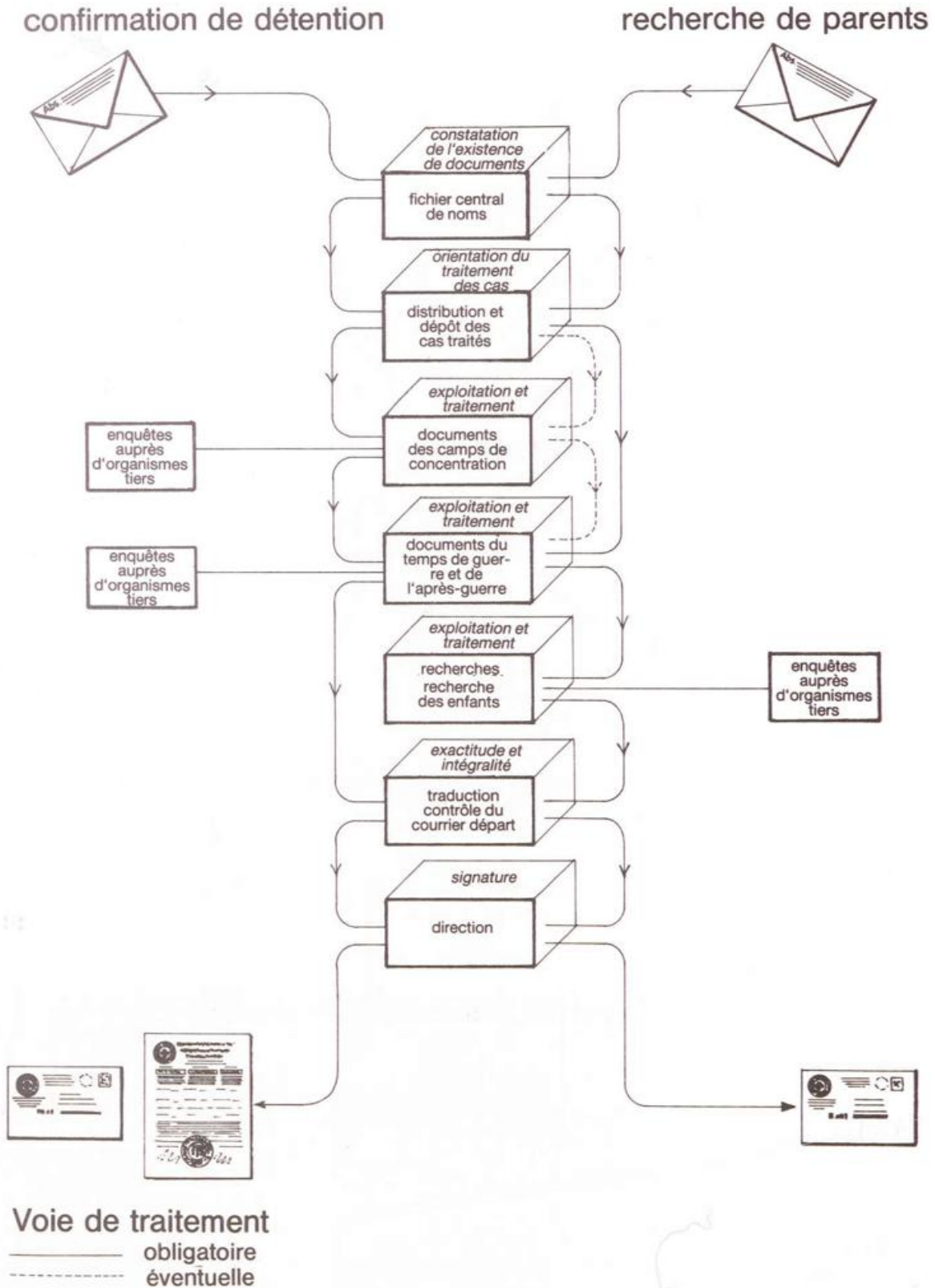
L

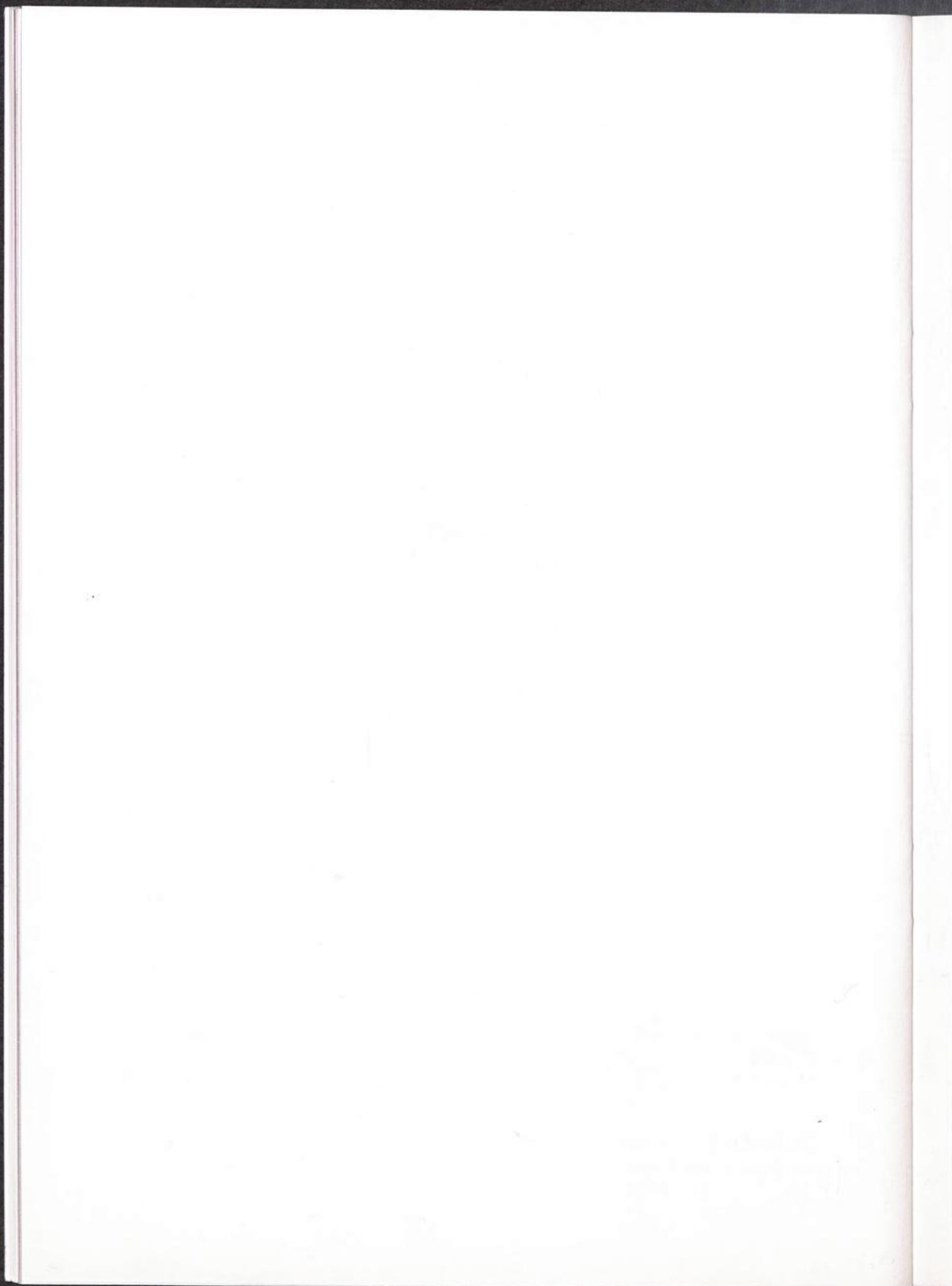
Fichier central



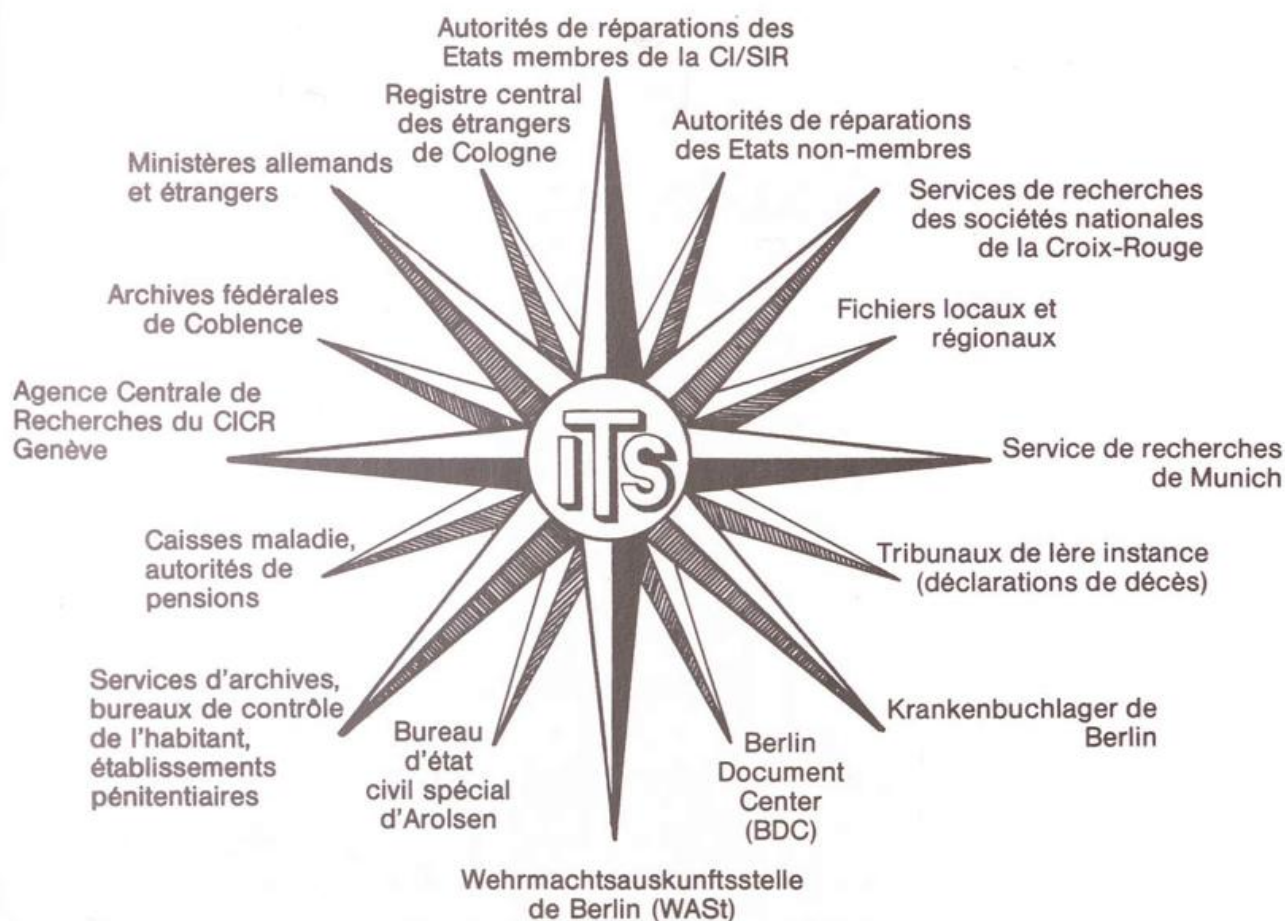
LE MANDAT: EXPLOITER

Parcours suivi par les demandes

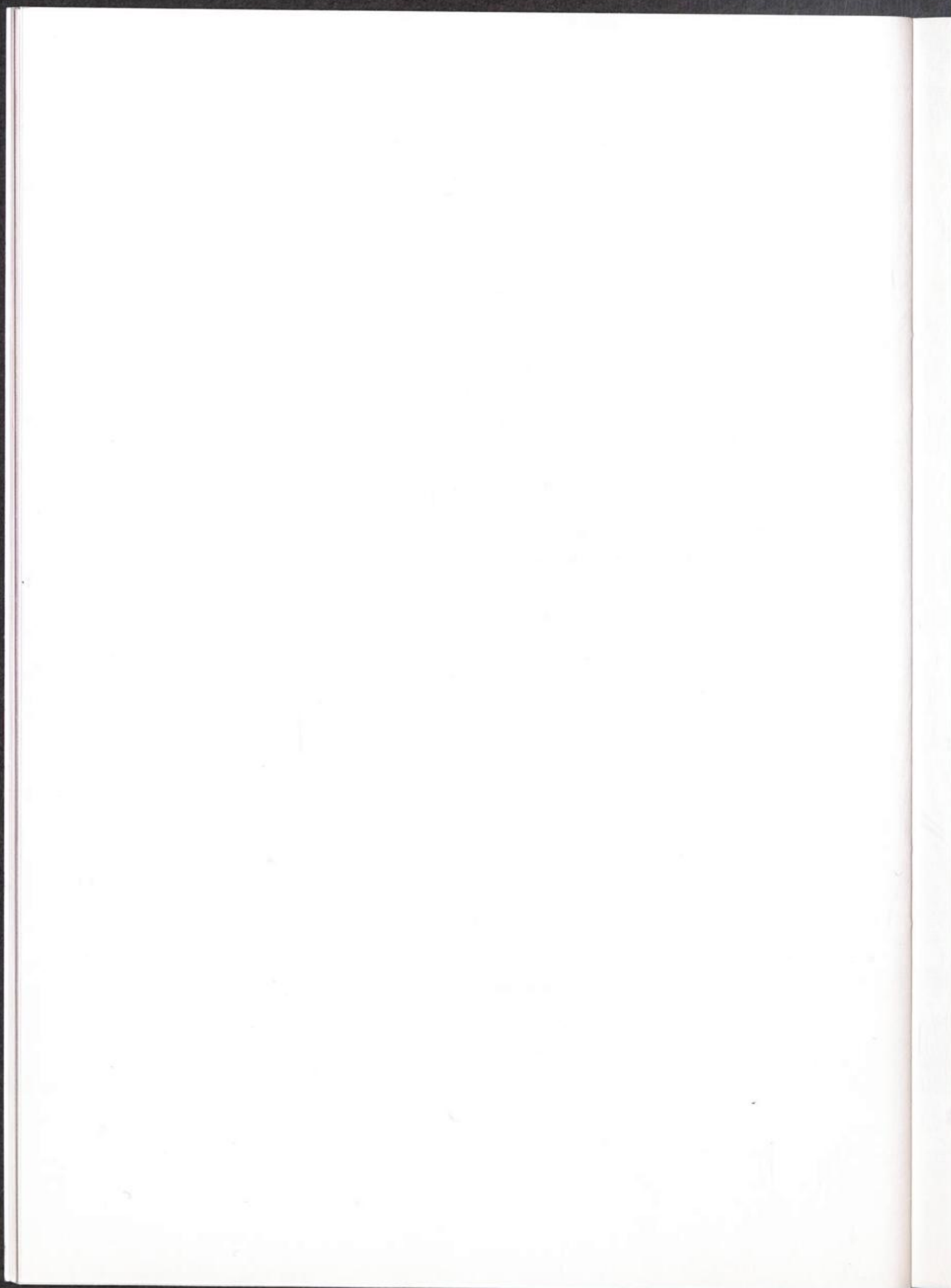




COLLABORATION NATIONALE ET INTERNATIONALE



et bien d'autres institutions, firmes etc . . .



Les documents du Service International de Recherches renferment des informations sur approximativement 13,5 millions d'anciens persécutés du régime national-socialiste. Comme il peut y avoir plusieurs informations pour une même personne, celles-ci sont reprises sur 43 millions de fiches.

Le Service International de Recherches

- dispose en 1986 de

= 17 118 mètres linéaires de documents

= 90 450 mètres de microfilms

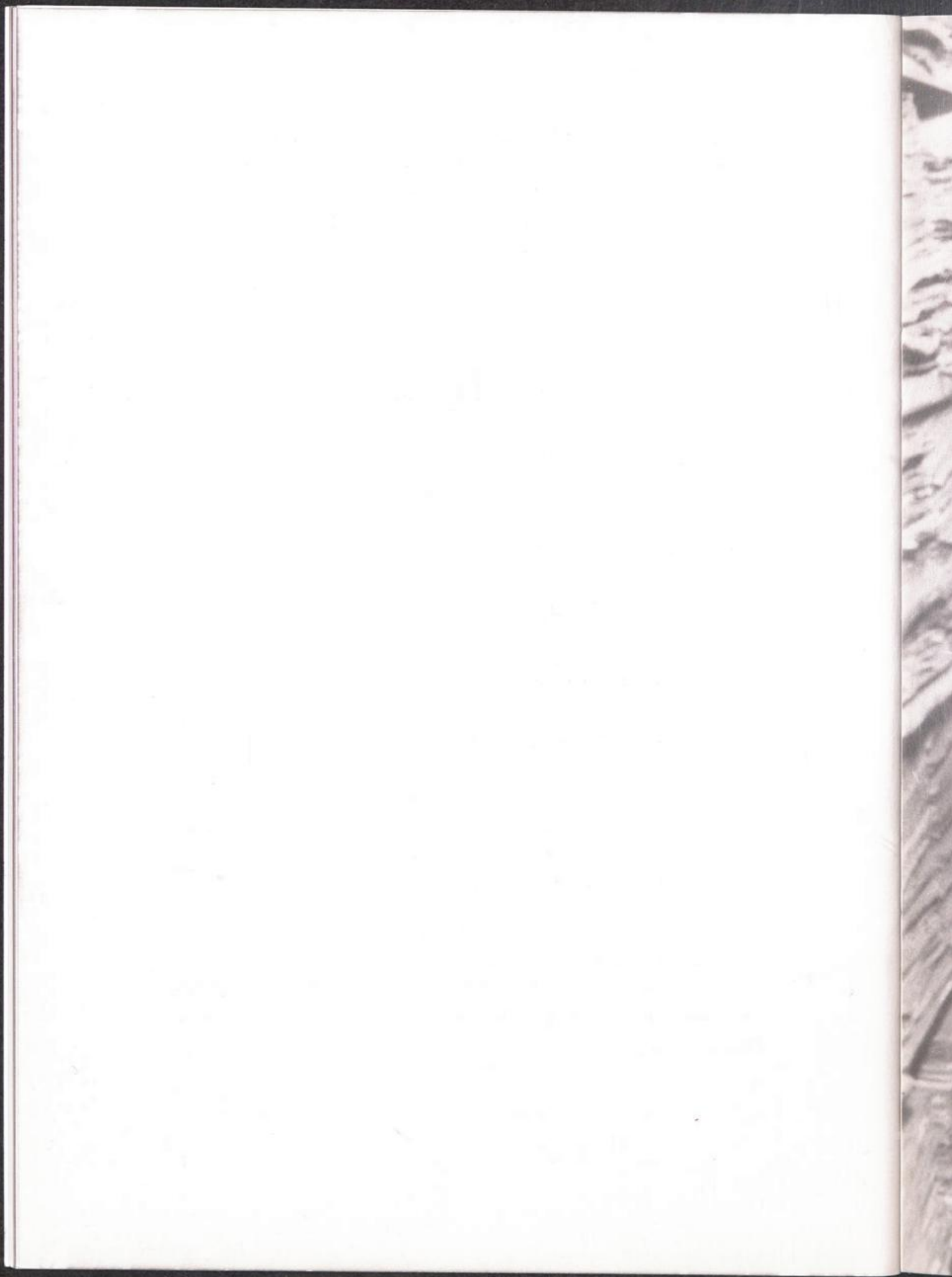
= 31 300 microfiches

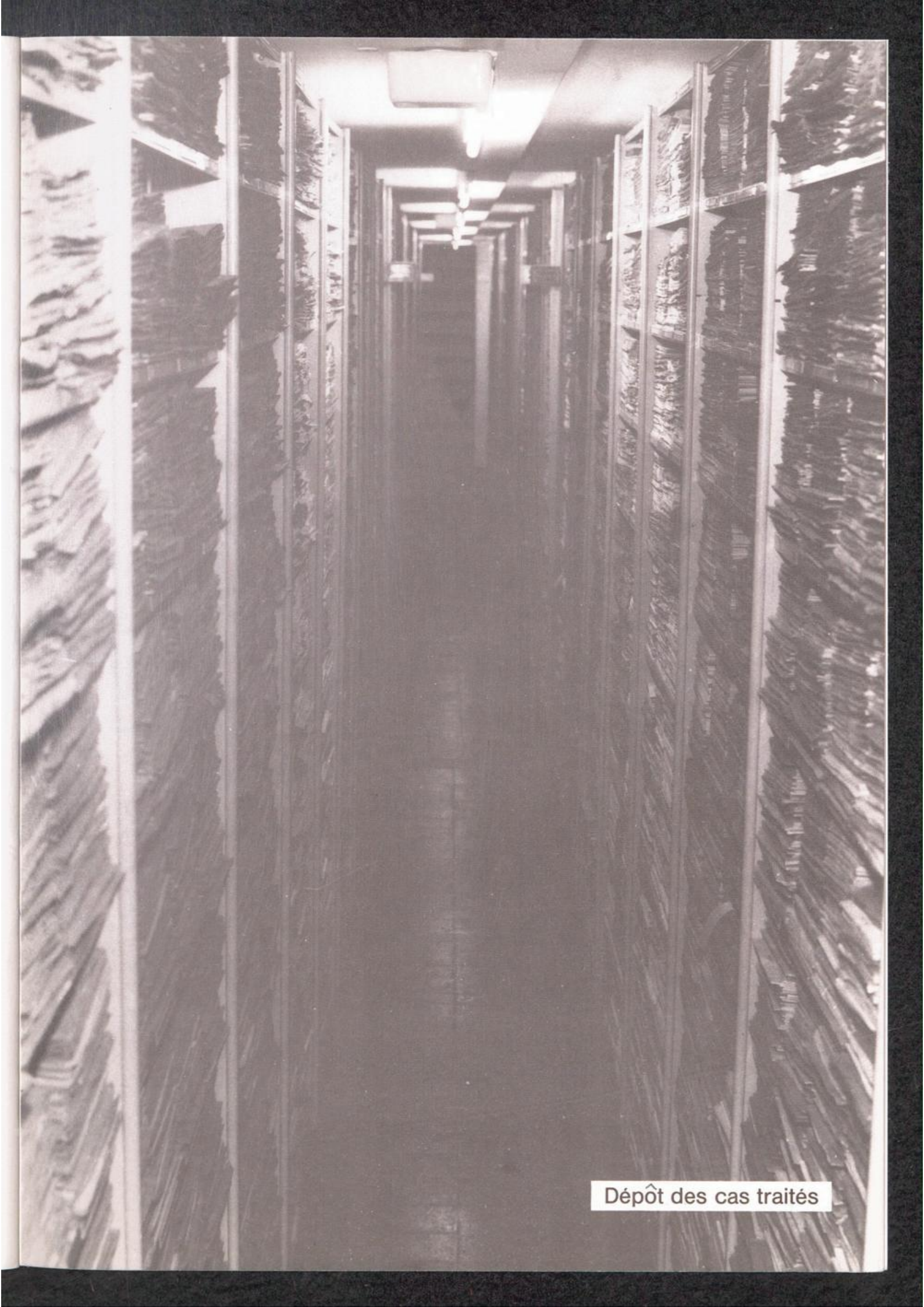
- a envoyé entre 1943 et aujourd'hui

= 6,5 millions de renseignements, pour lesquels

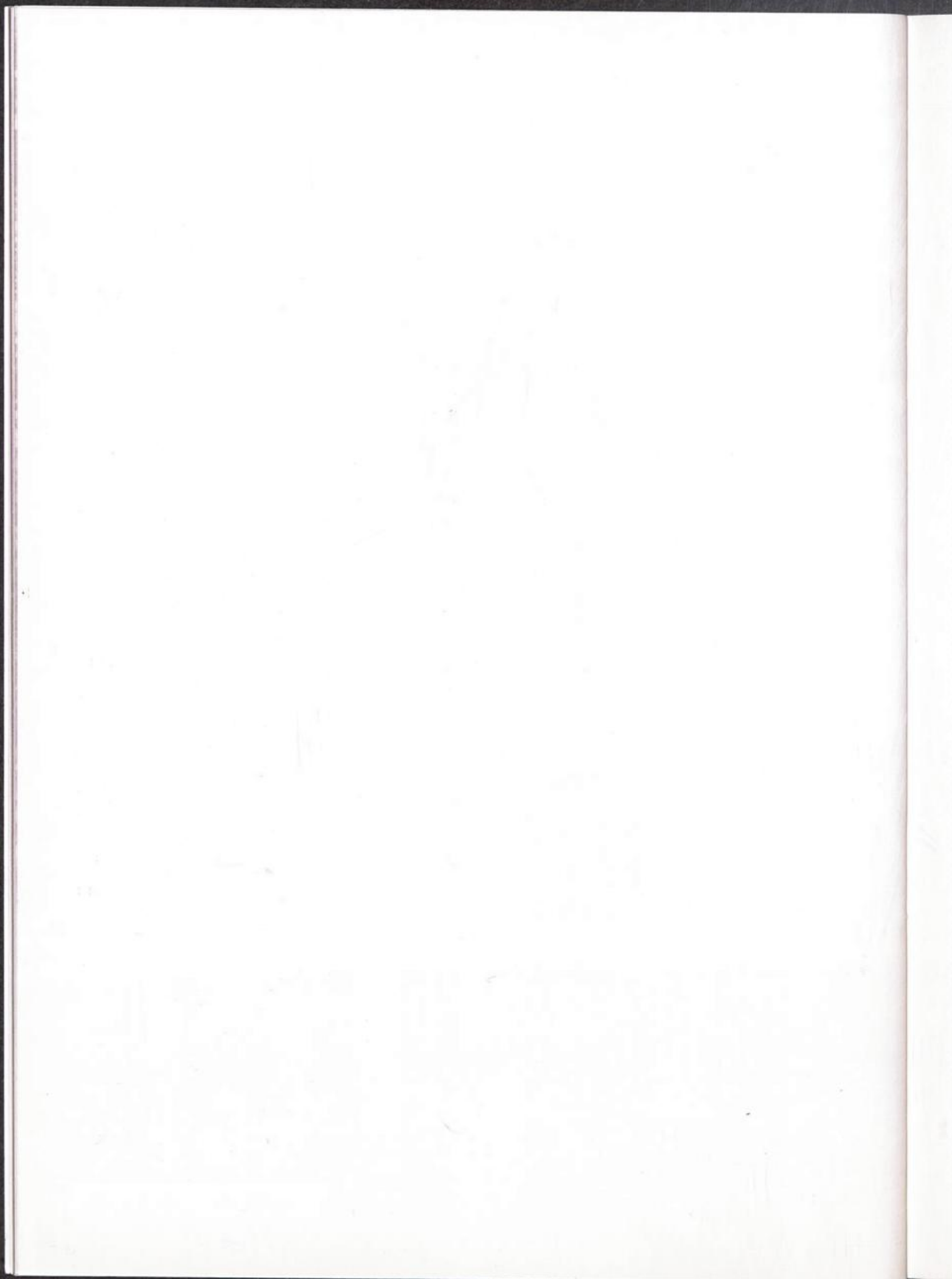
= 1,6 million de cas ont été constitués; ceux-ci peuvent être ressortis à tout moment à l'occasion d'une nouvelle demande, de l'obtention de nouvelles informations ou de la réception de cas de recherches.

Les travaux d'exploitation et de classement sont accomplis actuellement par 244 collaborateurs qui occupent 212,5 postes. En outre, 8 apprentis sont employés au Service International de Recherches.

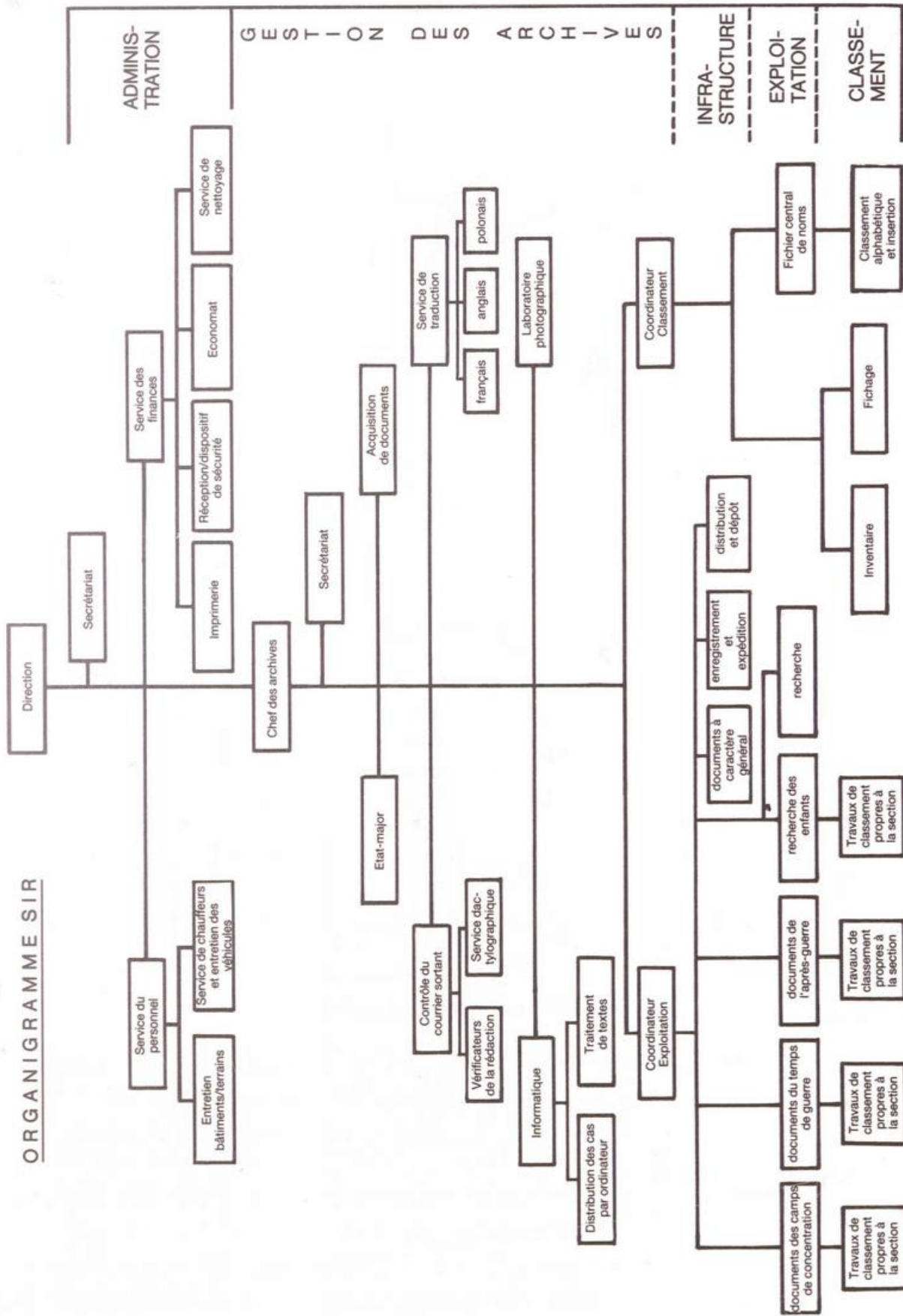




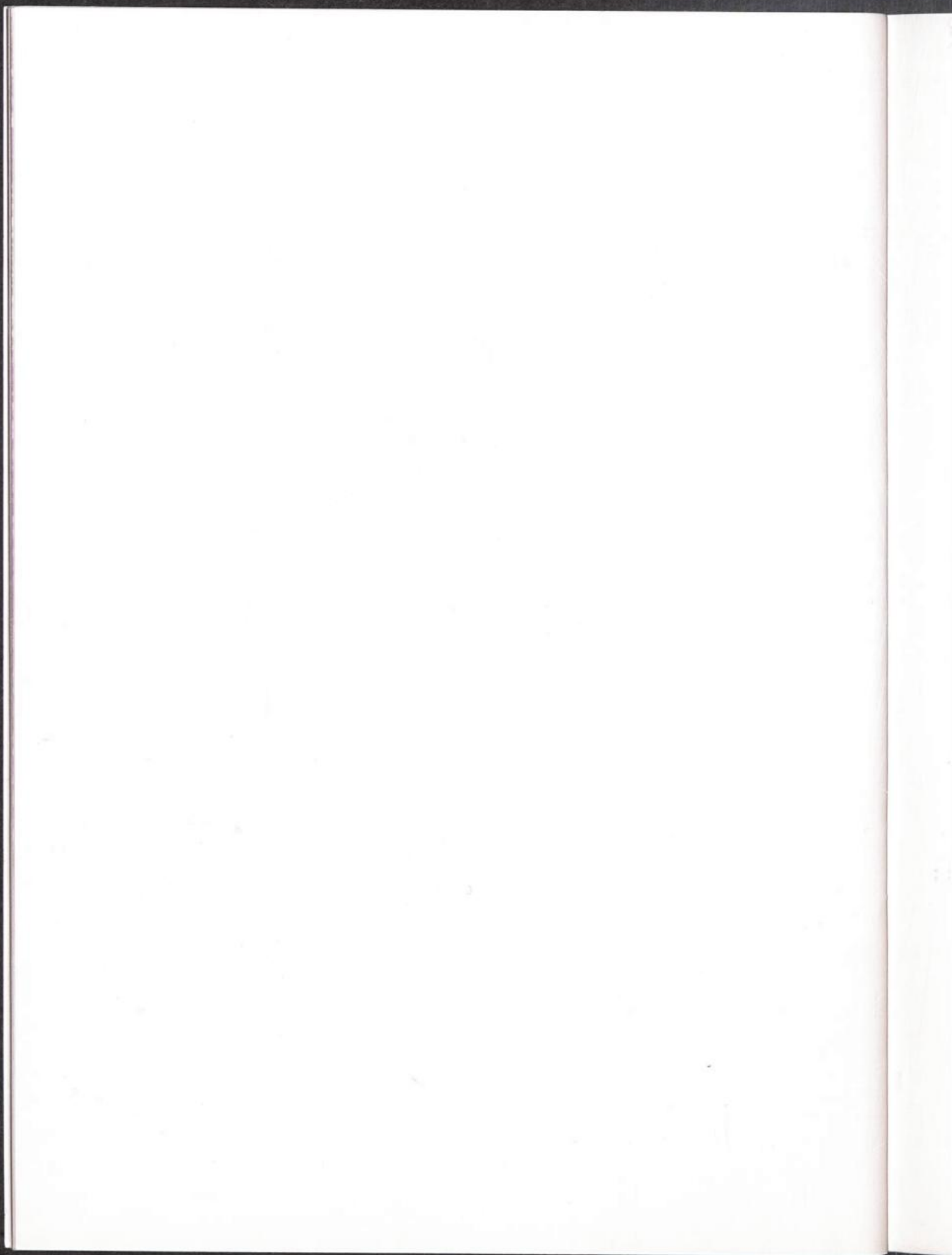
Dépôt des cas traités



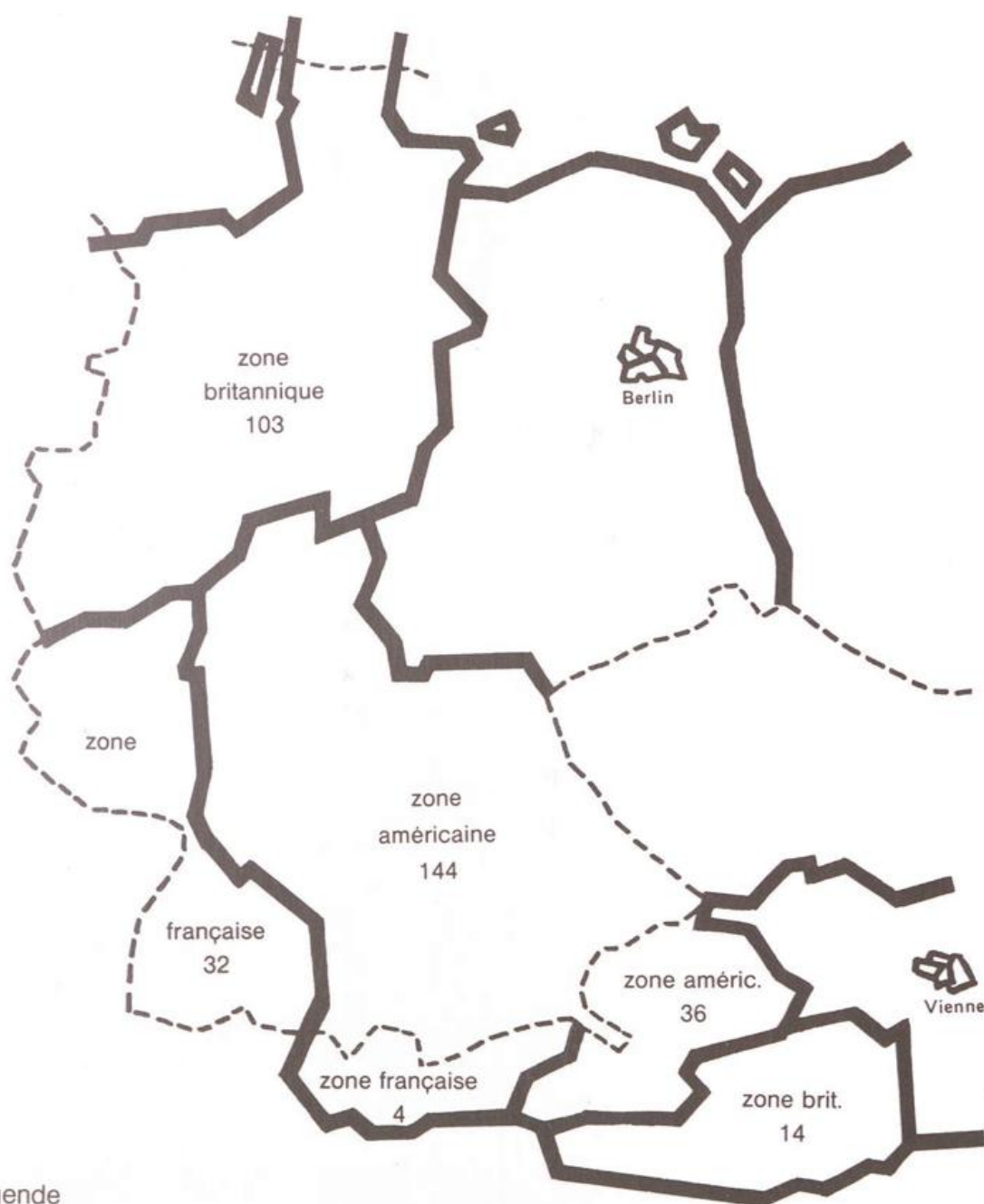
ORGANIGRAMME SIR



Quelques Etats membres de la C/SIR entretiennent des missions de liaison auprès du SIR.



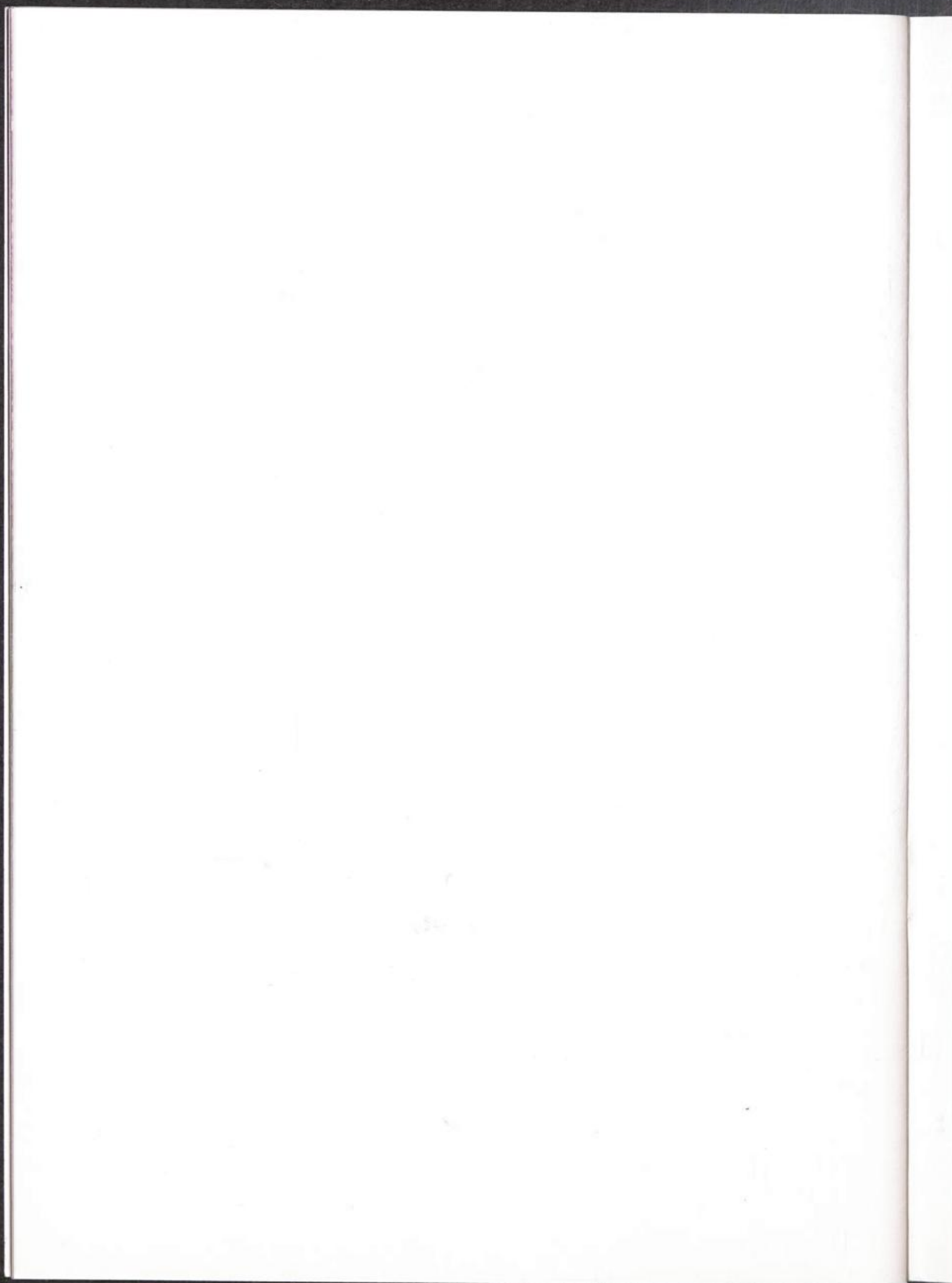
Camps DP (camps pour personnes déplacées) mai 1946

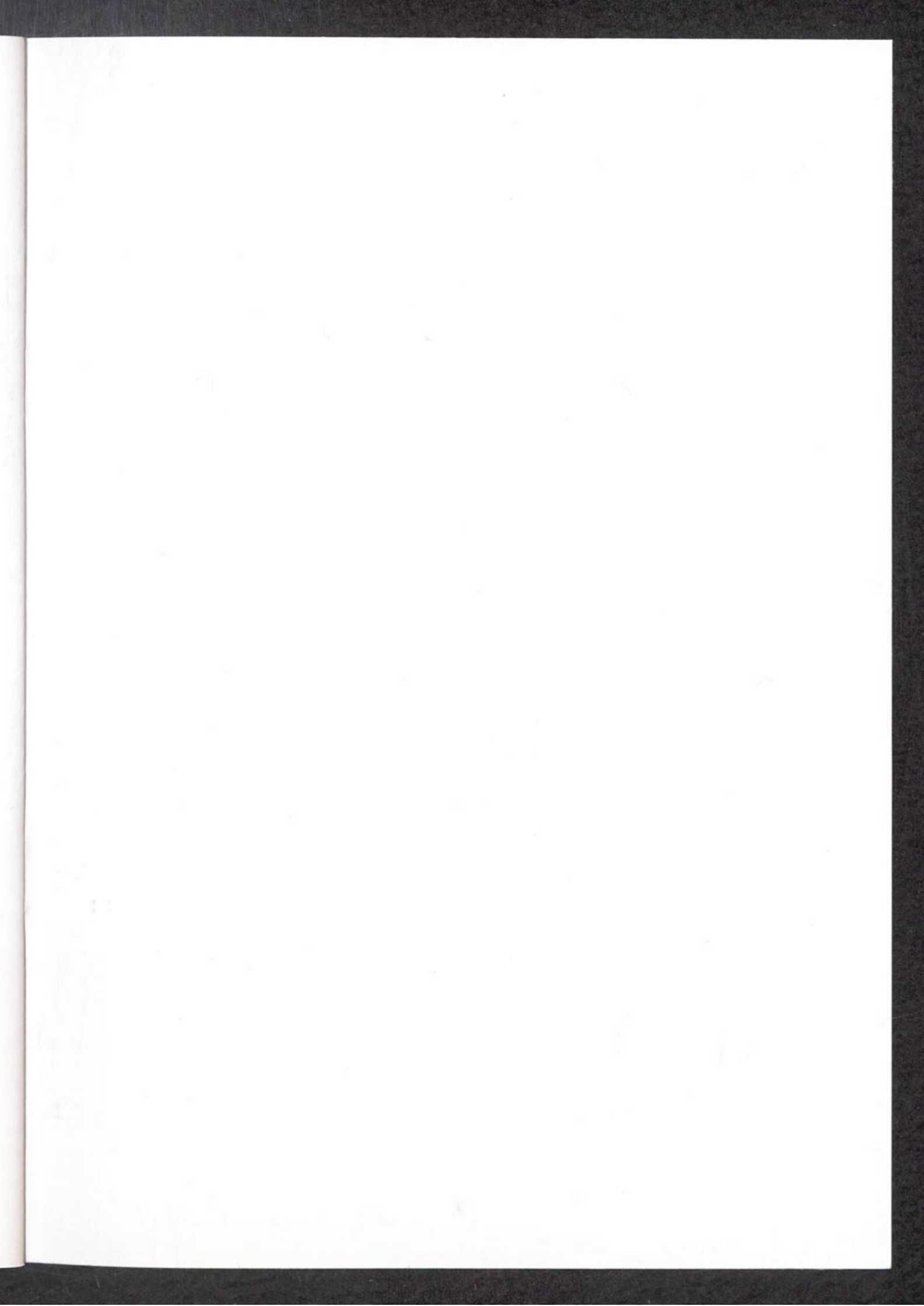


Légende

- frontière du Reich, en partie frontière inter-zones
- frontières des zones en 1946

En mai 1946, il y avait dans les trois zones occidentales et en Autriche – sans compter les secteurs ouest de Berlin et de Vienne – 333 camps DP, c'est à dire des "Teams" (= camps principaux avec plusieurs camps leur étant rattachés).







Main Building
Bâtiment principal
Hauptgebäude - Große Allee



2nd Building
Annexe
Nebengebäude - Haus am Park

Hensdel & Co.

IK
92